

RAPPORT LEC 2022

*Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat
en application du décret n° 2021-663 du 27 mai 2021*

Rapport sur l'exercice 2021

Date de mise à jour: 30 juin 2022

1. Introduction	3
2. Structure du rapport	4
3. Stratégie ESG d'iM Global Partner	5
a. SFDR et Taxonomie	6
b. Contribution à la neutralité carbone et Promotion d'une économie plus inclusive	6
c. Soutien de ses partenaires dans la mise en œuvre des enjeux ESG	8
d. Initiatives sociales : iMGP Donations Fund	9
4. Liste des fonds art. 8 et 9	10
a. Fonds iM Square.....	11
5. Transparence et Communication avec les clients	13
6. Respect des codes et normes internationaux	14
a. Principes des Nations Unies	14
b. Task Force on Climate-related Financial Disclosures	15

1. Introduction

L'article 29 de la loi française sur l'énergie et le climat (loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019) et son décret d'application (décret n° 2021-663 du 27 mai 2021) visent à accroître la transparence des actions des investisseurs institutionnels et des sociétés de gestion dans la prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance ("ESG") dans leur politique d'investissement.

Cette législation fait écho à **l'accord de Paris** du 12 décembre 2015 signé lors de la COP 21. L'accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques. Il a été adopté par 196 Parties lors de la COP 21 à Paris, et il est entré en vigueur le 4 novembre 2016. Son objectif est de limiter le réchauffement climatique à un niveau inférieur à 2 degrés Celsius, de préférence à 1,5°C, par rapport au niveau préindustriel.

Dès 2016, iM Global Partner a intégré le développement durable dans ses activités grâce à une stratégie ESG proactive.

Ce rapport décrit les moyens mis en œuvre par iM Global Partner afin de contribuer à la transition énergétique et écologique. En outre, il détaille les modalités de prise en compte des critères relatifs aux questions ESG dans le processus d'investissement pour l'année 2021.

Le rapport couvre l'entité suivante :

► **iM Global Partner SAS**, société mère de droit français qui gère le fonds d'investissement alternatif **iM Square**

Ce document est disponible sur le site www.imgp.com

2. Structure du rapport

Conformément à l'article 1 section IV du décret d'application, le rapport est structuré autour des quatre piliers suivants :

- ◉ **Pilier 1** - Présentation de la démarche générale d'iM Global Partner sur la prise en compte de critères ESG ;
- ◉ **Pilier 2** - Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement européen (UE) 2019/2088 (ci-après « SFDR ») ;
- ◉ **Pilier 3** - Contenu, fréquence et moyens utilisés par iM Global Partner pour informer les clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement ;
- ◉ **Pilier 4** - Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG, et une description sommaire de ceux-ci, en cohérence avec l'article 4 du règlement SFDR.

Pilier 1: Stratégie ESG d'iM Global Partner

iM Global Partner est un réseau mondial dédié à la gestion d'actifs qui sélectionne et construit des partenariats à long terme avec des sociétés de gestion d'actifs, notamment aux Etats-Unis, en prenant une participation directe minoritaire au capital de ses partenaires.

La société est présente sur 13 sites en Europe et aux États-Unis.



iM Global Partner estime que la finance, en tant que moteur du changement, doit jouer un rôle important pour être au rendez-vous des grands défis d'aujourd'hui en matière de changement climatique. **La société travaille donc activement à l'intégration du développement durable dans ses activités, dans le cadre d'une stratégie proactive prenant en compte les enjeux environnementaux et sociaux.**

Dans ce contexte, la stratégie ESG d'iM Global Partner s'articule autour des objectifs suivants:

1. Se mettre en conformité avec la réglementation **SFDR et Taxonomie** ;
2. Mettre en place une stratégie afin d'atteindre la **neutralité carbone** nette d'ici 2040 et promouvoir une économie plus inclusive ;
3. Soutenir ses **partenaires** dans la mise en œuvre des **enjeux ESG** dans leur stratégie d'investissement ;
4. Financer des initiatives sociales à travers le fonds de dotation « **iMGP Donations Fund** ».

1. SFDR et Taxonomie

L'amélioration de la transparence des institutions financières sur les questions environnementales et sociales est un des éléments forts du règlement SFDR, entré en application, pour ses premières étapes, en mars 2021. Ce règlement est complété par le règlement (UE) 2020/852, ci-après Taxonomie, entré en vigueur le 1er janvier 2022, qui introduit une classification standardisée des activités économiques contribuant substantiellement à la réalisation d'objectifs environnementaux.

La mise en œuvre de la réglementation SFDR et Taxonomie est spécifiée dans **les piliers 2 et 3 du présent rapport** (liste des produits article 8 et 9 et communication avec la clientèle).

2a. Contribution à la neutralité carbone

Le Group iM Global Partner a mesuré son bilan carbone sur l'année 2021, afin:

1. d'identifier les principales sources de gaz à effet de serre ;
2. de mettre en place une stratégie de réduction des émissions ;
3. de piloter un plan d'action efficace dont les résultats sont communiqués aux parties prenantes internes et externes.

iM Global Partner, conscient de sa présence à l'échelle mondiale, a choisi d'évaluer son empreinte carbone en suivant le GHG Protocol, également appelé Protocole sur les gaz à effet de serre, qui répartit les émissions en trois catégories : « scope 1 », « scope 2 » et « scope 3 ».

L'empreinte carbone d'iM Global Partner s'élève à 1316 millions de tonnes métriques en équivalent CO2 en 2021. L'objectif de la société est d'atteindre la neutralité carbone de l'ensemble de ses activités d'ici 2040.

Pour plus d'informations sur la méthodologie de calcul de l'empreinte carbone et sur les initiatives mises en place afin de réduire progressivement l'impact sur l'environnement, vous pouvez consulter le rapport RSE disponible sur le [site internet](#).

2b. Promotion d'une économie plus inclusive

iM Global Partner respecte son engagement en matière de diversité et d'égalité des sexes dès le processus de recrutement. C'est un employeur soucieux de l'égalité des chances et tous les candidats sont traités de manière égale et équitable, notamment au regard de leur sexe, de leur état civil, de leur genre, de leur orientation sexuelle, de leur origine, de leur nationalité, de leur culture, de leur religion, de leur âge et de leur handicap.

Le processus de recrutement suit une approche fondée sur les compétences et les capacités du candidat à chaque étape du processus. Lorsque la société fait appel à des chasseurs de têtes pour soutenir le processus de recrutement, ils utilisent une approche quantifiable similaire pour présélectionner les premiers candidats. Au stade de l'entretien, la société examine attentivement toutes les preuves fournies par les candidats au cours de leurs entretiens par rapport aux critères de recrutement (basés sur la description du poste).

Au 31 décembre 2021, la société comptait 15 salariés en France.

iM Global Partner SAS compte quatre employés ayant une position managériale dont une femme. En tant que jeune société, iM Global Partner dispose d'un nombre limité de postes de direction. Certains d'entre eux n'ont été mis en place que récemment au sein de la structure.

En conformité avec l'article L. 533-22-2-4 du code monétaire et financier et en ligne avec sa croissance, iM Global Partner définira un plan d'action ayant pour objectif une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les rôles managériaux.

3. Soutien de ses partenaires dans la mise en œuvre des enjeux ESG

En matière de réglementation sur le développement durable, l'Europe possède une avance considérable par rapport aux États-Unis. Les règlements SFDR et Taxonomie ont largement contribué à accélérer le développement de la finance responsable.

iM Global Partner s'est donnée pour mission d'encourager et d'accompagner ses partenaires américains pour qu'ils adoptent de meilleures pratiques dans ce domaine. Une première étape consiste à encourager les partenaires à devenir signataires des **principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (PRI)**.

Cette étape se réalise à travers des dialogues avec les sociétés de gestion lors de meetings en 1-to-1 et via des initiatives d'engagement collaboratif, tels que:

- ▶ l'adhésion à des initiatives de promotion de l'investissement responsable et d'engagement collaboratif comme les UNPRI ou la TCFD ;
- ▶ la formation aux deux nouvelles réglementations portant sur la finance verte et leur cadre juridique et technique dans le secteur des services financiers : SFDR et Taxonomie.

Au 31 mars 2022, 50% des partenaires d'iM Global Partner étaient signataires des UN PRI :

Partner	PRI Principles for Responsible Investment UN PRI
 ZADIG Asset Management	Zadig 22 décembre 2015
 polen capital	Polen Capital 4 avril 2018
 SCHARF INVESTMENTS	Scharf Investments 25 février 2022
 DYNAMICBETA INVESTMENTS	Dynamic Beta investments 22 mars 2022

4. Initiatives sociales : iMGP Donations Fund

En février 2022, iM Global Partner a créé le fonds de dotation, « **iMGP Donations Fund** » avec pour priorité la protection de la jeunesse et le soutien d'initiatives éducatives, culturelles et scientifiques au profit des jeunes, quel que soit le pays dans lequel le groupe opère.

iMGP Donations Fund permet à iM Global Partner d'intensifier l'impact de sa politique philanthropique en faveur de la jeunesse. L'ambition est de participer à assurer l'avenir des jeunes, leur intégration sociale et leur épanouissement dans un monde de plus en plus complexe.

Pour de nombreux jeunes, le début d'un parcours professionnel est parfois compliquée et source d'incertitude. iM Global Partner s'engage à soutenir les jeunes étudiants et diplômés en proposant chaque année de nombreux stages et contrats en alternance à réelle valeur ajoutée, permettant un enrichissement mutuel.

L'engagement des jeunes est un thème de plus en plus important pour la durabilité.

iM Global Partner est convaincue que la meilleure façon d'atteindre un succès durable est de créer une valeur partagée en combinant impact social positif et croissance.

Les Associations soutenues par iMGP Donations Fund sont les suivantes :



Linkee - Linkee lutte contre le gaspillage alimentaire tout en aidant les jeunes en situation de précarité. L'association collecte les invendus ou surplus alimentaires et autres produits de base et les redistribue, en particulier à des étudiants en difficulté.



Vive le Jazz - Cette association finance des projets promouvant le jazz et l'émergence de jeunes musiciens de jazz français. Elle cherche à faciliter l'accès à cette musique à un public plus jeune .



Yishu 8 - Axée sur la France et la Chine, Yishu accueille de jeunes artistes au début de leur carrière professionnelle, alors qu'ils ont particulièrement besoin de soutien dans cette phase émergente de leur talent.



Compass Family Services - Cette association aide les familles sans-abri, etcelles sur le point de se faire expulser de leurs maisons, à obtenir un logement stable, être en bonne santé émotionnelle et physique et à devenir économiquement autonomes.



Students Run LA - Cette association cherche à promouvoir des choix alimentaires plus sains, une bonne forme physique et l'achèvement de l'éducation dans les zones pauvres et marginalisées de Los Angeles.



Shelter Inc - Cette association aide les familles à se réinstaller et à obtenir la stabilité et les ressources nécessaires.

Pour plus d'informations sur les associations et leurs objectifs, visitez la [page web](#) sur la responsabilité sociale d'iM Global Partner .

Pilier 2: Liste des fonds art. 8 et 9

L'entrée en vigueur du règlement SFDR le 10 mars 2021 impose aux acteurs des marchés financiers et aux conseillers financiers de décliner les produits financiers en 3 grandes catégories :

Produit **Article 9**  - Produit qui a pour objectif un **investissement durable**, c'est-à-dire un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental et/ou social, qui ne cause pas de préjudice significatif aux autres objectifs **et qui applique des pratiques de bonne gouvernance** ;

Produit **Article 8**  - Produit qui promeut **des caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui applique des pratiques de bonne gouvernance** ;

Produit **Article 6**  - Produit qui ne promeut pas des caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui n'a pas pour objectif un investissement durable. Cependant, il peut respecter des garanties sociales et/ou environnementales dans sa politique d'investissement.

La société de gestion iM Global Partner gère un fonds d'investissement alternatif: **iM Square**.
Le fonds iM Square sélectionne et noue des partenariats de long terme avec des sociétés de gestion d'actifs indépendantes, en prenant une participation minoritaire au capital de ses partenaires.
En mars 2022, le fonds d'investissement alternatif iM Square a été classé en article 8 au sens de la réglementation SFDR.

Fonds iM Square

Le processus d'investissement du fonds intègre plusieurs caractéristiques environnementales et sociales et surveille la bonne gouvernance au niveau des entreprises bénéficiaires des investissements.

Le système d'évaluation ESG est construit autour de principes fondamentaux :



Politique d'exclusion:

Respect de politiques d'exclusions au sein de la gestion et de la sélection des sociétés de gestion

Critères ESG dans la due diligence:

iM Global Partner met en place un processus d'analyse intégrant une quinzaine d'indicateurs ESG.

Suivi des investissements:

iM Global Partner intègre également ces enjeux ESG au moyen d'une due diligence annuelle.

Politique d'exclusion:

Respect de politiques d'exclusions au sein de la gestion et de la sélection des sociétés de gestion avec notamment :

1. Exclusion des sociétés impliquées dans la fabrication d'armes controversées (Traité d'Oslo de 2008 et Convention d'Ottawa de 1997) ;
2. Exclusion des sociétés impliquées dans la production et commercialisation d'armes chimiques et biologiques ;
3. Exclusion des sociétés qui produisent, fabriquent, entretiennent, vendent, négocient des armes nucléaires ou des composants et services critiques pour les armes nucléaires conformément au Traité de non-prolifération des armes nucléaires ;
4. Mise en œuvre de politiques d'exclusions relatives aux principes du Global Compact des Nations Unies : Exclusion de sociétés ne respectant pas certains principes fondamentaux, à cause de fautes graves telles que la violation des droits de l'Homme, des dommages environnementaux significatifs ou des cas graves de corruption.

Critères ESG dans la due diligence:

Durant la phase de due diligence pré-acquisition, iM Global Partner a mis en place un processus d'analyse intégrant une quinzaine d'indicateurs ESG.

Les principaux critères ESG couverts sont entre autres :

- **En matière de gouvernance**, de favoriser l'équilibre des pouvoirs et l'efficacité de l'organe de gouvernance, d'intégrer les risques de durabilité dans la politique de rémunération et d'un code éthique.
- **En matière sociale**, l'existence d'une politique ESG qui considère des facteurs sociaux tels que les systèmes de rémunération, la formation et l'évolution professionnelle, la prévention des discriminations et l'égalité des chances, le respect des droits de l'Homme, protéger la santé et la sécurité des employés.
- **En matière environnementale**, le niveau d'intégration des questions environnementales dans la politique ESG de la société, dans la stratégie ESG de son portefeuille d'investissement ainsi que les considérations environnementales intégrées dans sa politique de vote.

Suivi des investissements:

iM Global Partner intègre également ces enjeux ESG au travers d'une due diligence annuelle de ces entreprises afin d'identifier leurs axes d'amélioration et ainsi dialoguer avec elles sur leurs gestions extra-financières. L'ensemble des données obtenues est synthétisé dans un rapport dont la finalité est d'évaluer le partenaire.

Pilier 3: Transparence et Communication avec les clients

Pendant les dernières années, l'objectif principal du législateur européen et français a été de renforcer la transparence en matière de publication d'informations non financières par les entreprises. C'est dans ce contexte qu'entrent progressivement en vigueur différents documents et actes permettant plus de transparence pour les investisseurs et l'adoption d'un langage commun afin d'éviter le risque de greenwashing. Il s'agit notamment des dispositifs suivants :

- Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (règlement « SFDR ») ;
- Le règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (règlement « Taxonomie ») ;
- La loi énergie et climat du 8 novembre 2019.

En conformité avec ces textes, les clients d'iM Global Partner peuvent accéder à un ensemble de documents disponibles sur notre site internet qui décrivent la stratégie ESG :

- La **politique ESG d'iM Global Partner** qui inclut la transparence sur la prise en compte des risques de durabilité et sur les incidences négatives en matière de durabilité (art. 3 et 4 SFDR) ;
- La **politique de rémunération** en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (art. 5 SFDR) ;
- Le **rapport RSE** sur nos engagements sociaux et environnementaux.

Pilier 4: Respect des codes et normes internationaux

iM Global Partner est activement impliquée dans plusieurs organisations de premier plan pour contribuer au développement d'initiatives stratégiques liées à l'intégration de l'ESG dans le processus d'entreprise.



Principes des Nations Unies

Le 28 février 2022, iMGP est devenue signataire **des Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (PRI)**.

Les PRI sont les principaux promoteurs mondiaux de l'investissement responsable. Les six Principes pour l'Investissement Responsable sont un ensemble de principes d'investissement volontaires qui proposent un éventail d'actions possibles afin d'incorporer les enjeux ESG dans l'analyse des investissements et dans leur processus décisionnel:

- 1. Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement ;**
- 2. Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires ;**
- 3. Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG ;**
- 4. Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs ;**
- 5. Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes ;**
- 6. Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.**

Le reporting PRI d'iM Global Partner sera évalué sur base annuelle à partir de 2023.



Task Force on Climate-related Financial Disclosures

La **TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures)** est un groupe de travail nommé par le Financial Security Board (FSB) en décembre 2015. La TCFD vise à améliorer la transparence financière des entreprises en matière de climat. Elle encourage les acteurs économiques à publier des informations sur la façon dont les opportunités et risques liés au climat sont pris en compte dans la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les indicateurs et métriques utilisés.

L'objectif poursuivi est d'améliorer la compréhension des risques et opportunités climatiques pour les entreprises, estimer la résilience de leur stratégie à long terme au regard des conséquences du changement climatique et in fine permettre une meilleure allocation des flux financiers pour une transition bas-carbone ordonnée.

En déclarant publiquement leur soutien à la TCFD et à ses recommandations, les entreprises démontrent qu'elles prennent des mesures pour construire un système financier plus résilient grâce à la communication d'informations sur le climat.

En avril 2022, iM Global Partner est devenue supporter des recommandations de la TCFD. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie RSE et l'expertise en matière de développement durable de notre société.



**5 rue Royale
75008 Paris
France**

imgp.com